

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Marne

Assemblée Générale 2024



Compte Rendu Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale est organisée avec des votes électroniques en raison d'une participation plus importante lors des AG dématérialisées.

L'ensemble des documents d'information ont été mis en ligne au préalable.

Le retour des votes est le suivant : Nombre de territoires votants 196 pour 2 663 voix et 295 chasseurs individuels pour 295 voix soit 2958 voix exprimées.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2022 est validé à la majorité.

Les rapports financiers 2021/2022 et les comptes clos au 30/06/2022 sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

La résolution n°1 donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution n°2 concerne l'affectation des différents résultats.

Les 2 résolutions sont approuvées à la majorité des votants.

Les tarifs de timbres, adhésion territoire, contrat de services et bracelets cervidés pour la saison 2023/2024 sont validés à la majorité.

Les dates d'ouverture et de fermeture 2023/2024 sont validées à la majorité.

Concernant la proposition de prix du bracelet sanglier et de la contribution dégâts pour la saison 2023/2024, la proposition 1 avec un bracelet SAI à 30 €, un TGG à 5 € est retenue avec 2 216 voix (contre 650 voix pour la proposition 2 avec un bracelet SAI à 40 € et il y a 92 abstentions). Le budget prévisionnel 2023/2024 de la proposition 1 est ainsi validé à la majorité des suffrages exprimés.

Concernant les questions officielles :

Question 1 : Concernant la gestion des grands cervidés, L'Assemblée Générale a validé à la majorité la réponse a) (2 053 voix contre 571 pour la réponse b et 334 pour la réponse c) qui était de reconduire la gestion proposée et validée à l'AG 2022 avec un bracelet unique de male sur tout le département et un bracelet Biche-Faon-Daguet

Question 2 : à la question L'Assemblée Générale souhaite t'elle que les détenteurs de plans de chasse des 4 zones des Dhuits s'expriment sur la possibilité de regroupement de leurs Unités actuelles dans le but de mutualiser les dégâts ? la majorité (1 486 voix) s'abstient (contre 550 voix, pour 922)

Question 3 : Suite aux positions de l'Administration concernant le futur SDGC, la Fédération des Chasseurs avait appeler à cesser la chasse au 15 février. Aujourd'hui les discussions semblent bloquées avec les partenaires : L'Assemblée Générale a validé à la majorité (1 353 voix) le maintien de la position quant à l'agrainage et aux autres mesures du SDGC mais en reprenant la chasse au 1^{er} juin (1 097 contre 508 abstention)

Question 4 : Dans le cadre de sa politique de prévention des dégâts et de bonus pour les chasseurs volontaires, la Fédération des chasseurs propose que tous les bracelets sangliers prélevés entre le 1^{er} juin et le 15 aout 2023 (déclarés sur l'Espace Adhérent sous 48h) soient décomptés pour le calcul de la contribution dégâts correspondant à l'exercice dégâts 23/24.

Un export des réalisations sera fait le 17 aout 2023 pour servir de base à ce décompte.

L'Assemblée Générale approuve cette proposition à la majorité des voix exprimées (1 771 voix pour, 925 contre et 262 abstention).

VOTE ELECTRONIQUE :

Pour =

Contre =

Abstention =